



**Communiqué de presse**

**Condamnée pour l'exemple?**

Une kinésithérapeute choisie au hasard comparaitra devant TGI de Gap le 26 Aout à 8h30.

Sud Santé Sociaux dénonce ce genre de méthode qui consiste à faire condamner une personne prise au hasard pour l'exemple et qui rappelle les pires heures des débuts du siècle dernier. Alors que les députés discutent d'un projet de loi visant à exonérer les masseurs kinésithérapeutes, les pédicures-podologues et les infirmier(e)s salariés des ordres professionnels, Sud Santé Sociaux considère comme une provocation cette initiative de l'ordre des kinésithérapeute des Hautes Alpes.

Sud Santé Sociaux récuse la création de ces ordres qui ne visent qu'à museler les professionnels et prélèvent une taxe pour accorder le droit de travailler. Sud Santé Sociaux rappelle que par ailleurs les chambres disciplinaires de l'ordre des sage-femmes, celui des pharmaciens (dans le Nord Pas-Calais) et celui des médecins (en Loire Atlantique) ont chacun été désavoués pour défaut d'impartialité par le conseil d'état.

En conséquence, Sud Santé Sociaux appelle les kinés, les infirmier(e)s, et les autres professionnels à soutenir leur collègue en manifestant et en se rassemblant devant le TGI de Gap. Pour les salariés dans les autres régions à se rassembler devant leurs administrations, et pour l'ensemble des professionnels d'envoyer des lettres de protestation aux ARS et aux députés.

Avec l'intersyndicale CGT, CFDT, FO, UNSA, FSU, CGTC Sud Santé Sociaux continuera de se battre jusqu'à abrogation des lois portant création des ordres infirmiers, masseurs kinésithérapeutes et pédicures podologues.